



Toute une banque  
pour vous

# Chorélia n° 3

Commercialisation  
du 4 septembre  
au 6 décembre 2018

Chorélia n° 3 est une alternative à un placement risqué de type "actions", qui en contrepartie d'un plafonnement de la performance éventuelle à échéance des 10 ans, offre une protection partielle du capital à hauteur de 85 % du capital investi (hors frais).

L'expression "protection partielle du capital" utilisée dans ce document désigne la protection de 85 % de la Valeur Liquidative de Référence du support financier. La protection, à l'échéance, du capital initial investi, les performances et rendements potentiels annoncés dans ce document sont calculés hors frais d'entrée (CTO/PEA), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et cotisation éventuelle de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement et s'appliquent aux investisseurs ayant souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence et conservant leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 14 décembre 2028. La Valeur Liquidative de Référence est définie comme étant la plus élevée des Valeurs Liquidatives établies entre le 4 septembre 2018 inclus et le 14 décembre 2018 inclus. Les rendements annualisés obtenus sont calculés sur la période du 14 septembre 2018 au 14 décembre 2028.

## Carte de visite

### ■ Période de commercialisation

Du 4 septembre au 6 décembre 2018

### ■ Code ISIN

FR0013349602

### ■ Nature juridique

Fonds Commun de Placement  
de droit français

### ■ Classe d'actifs

Fonds à formule

### ■ Zone géographique

Europe

### ■ Durée de placement recommandée

10 ans

### ■ Indicateur de risque



Profil de risque et de rendement  
(SRRI)

➤ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

➤ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

### ■ Éligibilité

- Compte-titres ordinaire
- Plan d'Épargne en Actions
- Assurance vie

### ■ Souscription minimale initiale

1 part (100 €)

### ■ Souscription minimale ultérieure

Un millième de part

Les frais ci-dessous sont liés au produit lui-même. Ils n'incluent pas les frais du cadre d'investissement notamment en assurance vie (cf. contrat : frais sur versements ou arbitrages, frais de gestion du contrat...).

### ■ Frais d'entrée

- CTO/PEA : 2,5 % maximum
- Assurance vie : Néant

### ■ Frais de gestion maximum

2,5 % TTC (pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion).

### ■ Frais de sortie

- A l'échéance : néant
- Entre le 14 décembre 2018, 12h01 et le 14 décembre 2028 : 1 %.

Proposé par le Crédit Agricole pendant une durée limitée, Chorélia n° 3 a pour objectif de tirer parti du potentiel de croissance des marchés européens<sup>1</sup> dans la limite d'une performance maximale plafonnée à + 100 %.

L'évolution de l'ensemble des actions de ces sociétés est calculée hors dividendes. **La performance retenue au terme des 10 ans, pour chacune des actions, est plafonnée à + 100 %** dans le calcul de la performance finale, soit un taux de rendement annuel de + 7,18 % maximum à l'échéance de la formule.

Chorélia n° 3 est une alternative à un placement risqué, dans la limite de 15 % de perte en capital (hors frais) à l'échéance.

## Avec Chorélia n° 3 :

- Vous exposez une partie de votre épargne sur les marchés européens dans la limite d'une performance maximale plafonnée à + 100 %.
- En cas de baisse des marchés, vous avez la certitude de récupérer, à l'échéance, au minimum 85 % du capital initial investi. Votre risque de perte en capital ne pourra donc excéder 15 % (hors frais) à l'échéance, même en cas de forte baisse des marchés.

## Une performance liée au potentiel de croissance des marchés européens<sup>(1)</sup>, calculée hors dividendes, dans la limite d'un taux de rendement annuel maximum de 7,18 %

- La performance de Chorélia n° 3 dépend de l'évolution au terme des 10 ans, d'un panier de 20 actions (calculée hors dividendes) et, plus précisément des 20 premières pondérations de l'indice Stoxx Europe 50<sup>(1)</sup>.
- À l'échéance, vous bénéficierez d'une performance finale positive ou négative correspondant à la moyenne des performances retenues des actions du panier, sachant que la performance retenue pour chaque action, calculée hors dividendes, est plafonnée à 100 % au terme des 10 ans (soit un taux de rendement annuel de + 7,18 % maximum) sans être limitée à la baisse.

## Une solution simple et accessible

### ■ Avec Chorélia n° 3, tout est clair dès le départ !

Il suffit de conserver vos parts jusqu'au 14 décembre 2028 pour profiter de la protection partielle du capital et pour obtenir une éventuelle performance finale positive (plafonnée à la hausse). Il existe un risque de perte en capital limitée à 15 % (hors frais).

- En cas de sortie anticipée (rachat total ou partiel, décès ou arbitrage avant l'échéance), la valeur de votre placement sera fonction des conditions de marché ce jour-là, avec une éventuelle perte en capital non mesurable a priori, la protection partielle du capital ne s'appliquant que pour les investisseurs conservant leur placement jusqu'à l'échéance de la formule, soit le 14 décembre 2028.
- Des frais de sortie seront par ailleurs appliqués : 1 %.



## Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire auprès de votre conseiller Crédit Agricole, ou sur l'espace sécurisé de la banque en ligne dans la rubrique "Espace Vie Retraite et Prévoyance".

## Retrouvez plus d'information

sur le site Internet [www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

(1) Correspondant aux 20 premières pondérations de l'indice Stoxx Europe 50 à la date du 10 juillet 2018 (liste disponible dans le reporting sur le site [ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)). L'évolution de l'ensemble des actions est calculée hors dividendes. La performance de chacune des actions est plafonnée à + 100 % dans le calcul de la performance finale, soit un taux de rendement annuel de 7,18 % maximum.

## Avantages et inconvénients de Choréla n° 3

### Avantages

- Vous pouvez bénéficier à l'échéance de la formule du potentiel de croissance des marchés européens<sup>1</sup> représentés par le Panier dans la limite d'une performance maximum de la formule plafonnée à + 100 % au terme des 10 ans (soit un taux de rendement annualisé maximum de 7,18 %).
- À l'échéance de la formule, vous bénéficiez de la protection de 85 % de la Valeur Liquidative de Référence.

### Inconvénients

- Le capital n'est pas garanti.
- Pour bénéficier de la formule, vous devez conserver vos parts jusqu'à l'échéance de la formule.
- Votre gain est plafonné à + 100 % au terme des 10 ans (soit un taux de rendement annualisé maximum de 7,18 %), la performance de chacune des actions étant plafonnée à + 100 % dans le calcul de la performance du Panier. Vous ne profiterez donc pas intégralement d'une très forte hausse (au-delà de + 100 %) d'une ou plusieurs actions du Panier en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
- La performance de chaque action du Panier n'est pas limitée à la baisse. Ainsi, une forte baisse d'une action du Panier pourra diminuer la performance du Panier.
- La performance du Panier dans le cadre de la formule étant calculée hors dividendes, vous ne bénéficierez pas des dividendes détachés par les actions du Panier.



## Questions/Réponses

### ■ Que devient mon placement Choréla n° 3 si les marchés baissent ?

- **A condition de conserver votre placement Choréla n° 3 jusqu'à son échéance, vous bénéficiez d'une protection à hauteur de 85 % du capital investi. Cela signifie que même en cas de forte baisse des marchés, vous avez la certitude de récupérer à l'échéance au minimum 85 % de votre investissement initial, hors frais d'entrée (CTO/PEA) ou hors frais liés au contrat d'assurance vie.**

### ■ Comment est calculée la performance finale de mon investissement Choréla n° 3 ?

- **Pour chacune des 20 actions**, on relève à l'échéance du 14 décembre 2028 sa performance par rapport à son niveau initial, soit : (Valeur Finale – Valeur Initiale) / Valeur Initiale  
La Valeur Initiale est la moyenne de 3 relevés quotidiens de l'action du 18 décembre 2018 au 20 décembre 2018. La Valeur Finale est la moyenne de 3 relevés quotidiens de l'action du 24 novembre 2028 au 28 novembre 2028.
- **La performance de chaque action est retenue à son niveau réel (positif ou négatif), calculée hors dividendes, dans la limite de + 100 % au terme des 10 ans** (soit un taux de rendement annuel de + 7,18 %).
- **La performance finale correspond à la moyenne des performances retenues** (plafonnées à la hausse mais non limitées à la baisse) pour les 20 actions :
  - Si cette moyenne finale est négative, la protection s'applique : la baisse ne vous est pas répercutée au-delà de - 15 % (hors frais) ;
  - Si cette moyenne finale est positive ou nulle, vous bénéficiez d'un gain correspondant à celle-ci, dans la limite de + 100 % (soit 7,18 % / an maximum).

#### Exemple de calcul de la performance finale

Performances réelles des 20 actions du Panier	Performance retenue pour chaque action
5 actions ont une performance de + 120 %	+ 100 %
5 actions ont une performance de + 80 %	+ 80 %
5 actions ont une performance de + 20 %	+ 20 %
5 actions ont une performance de - 20 %	- 20 %

La Performance Finale du Panier (égale à la moyenne des performances retenues) est de + 45 %  
 $[5 \times 100 \% + 5 \times 80 \% + 5 \times 20 \% + 5 \times (-20 \%)] / 20$   
La moyenne des performances réelles des 20 actions du panier est de + 50 % (effet plafonnement).

### ■ Quelles sont les spécificités de Choréla n° 3 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

- **Choréla n° 3 peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).** Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'Informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com](http://www.predica.com).
- **Les prélèvements sur encours** (les frais de gestion et l'éventuelle cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) **viennent diminuer le nombre de parts de Choréla n° 3 conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.**
- **Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Choréla n° 3. Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.**  
À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, la performance nette de la part du contrat investie sur le support Choréla n° 3 sera au terme des 10 ans :
  - au maximum de 7,18 %, soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,11 % ;
  - au minimum de - 1,61 %, soit une perte annualisée nette de - 2,60 %.
- **Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'impact de l'éventuelle garantie complémentaire en cas de décès.**
- **En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori.** Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès, s'exécute.  
Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.  
Choréla n° 3, en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

### ■ Dois-je surveiller régulièrement mon placement Choréla n° 3 ?

- **La performance finale qui sera délivrée ne sera déterminée qu'à l'échéance du placement Choréla n° 3, le 14 décembre 2028. Il est toutefois recommandé de faire régulièrement le point avec votre conseiller sur la situation de votre épargne.**

(1) Correspondant aux 20 premières pondérations de l'indice Stoxx Europe 50 à la date du 10 juillet 2018 (liste disponible dans le reporting sur le site [ca-casavetfcp.fr](http://ca-casavetfcp.fr)). L'évolution de l'ensemble des actions est calculée hors dividendes. La performance de chacune des actions est plafonnée à + 100 % dans le calcul de la performance finale, soit un taux de rendement annuel de 7,18 % maximum.

Document à caractère publicitaire, nécessairement simplifié et non contractuel. Les caractéristiques principales du fonds à formule Choréla n° 3 sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible dans les agences de Crédit Agricole proposant cette offre (dans la limite du nombre de parts disponibles) ou sur le site de l'AMF. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds a été agréé par l'AMF le 12 juillet 2018 et est géré par Amundi Asset Management. Choréla n° 3 vous est proposé dans les contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupports éligibles, assurés par PREDICA et distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont à votre disposition sur [www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr](http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr) ou dans votre agence Crédit Agricole. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus du produit financier décrit dans ce document.

**Amundi Asset Management** - Filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04 000 036, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 086 262 605 €, siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.

**Predica** - Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances, entreprise régie par le Code des assurances, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris, SIREN 334 028 123 RCS Paris. Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes en Avril 2018.